



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 20 juin 1994

CERTIFICAT D'AUTORISATION

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
Service des titres d'exploitation
5700, 4e Avenue Ouest - Bureau A-115
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

N/Référence : 7610-08-01-80038-00
1089857

OBJET : Exploitation de la sablière 32DE#104 et d'une
usine de concassage et de tamisage

32D16-003

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 13 mai 1994 et dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.-Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

NATURE DU PROJET

- exploitation d'une sablière et d'une usine de concassage et de tamisage. La sablière a une superficie de 46 875 mètres carrés et une épaisseur moyenne de 6 mètres (maximum de 9 mètres).

EMPLACEMENT

- le projet est situé sur le lot 14, rang III, canton Berry dans la municipalité de Berry. Les coordonnées UTM sont : 5 403 150 N et 692 675 E.

KE
de

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80038-00
1089857

Le 20 juin 1994

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

- Lettre à Guy Fournier, datée du 29 avril 1994, signée par André Ouellet, ing..

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Noël Savard
Directeur régional - Environnement

NS/RG/c1